

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Steve Desaulniers	<p>Monsieur Steve Desaulniers conseil d'arrondissement du 3 décembre 2012 :</p> <p>Monsieur Desaulniers interroge le conseil sur l'évolution de réfection des trottoirs et rues dans l'arrondissement. Il mentionne que le projet a été annoncé au mois d'août 2012 et que, depuis septembre à ce jour il n'a toujours pas obtenu de réponse. Par conséquent, il voudrait savoir si le projet est toujours en vigueur.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, RÉPOND À L'ASSEMBLÉE QU'IL N'Y A JAMAIS EU DE PROJET STRICTEMENT PARLANT DE REFECTION DE TROTTOIRS DANS L'ARRONDISSEMENT. ON PARLE PLUTÔT DE PROGRAMME DE REFECTION ROUTIÈRE. IL EXPLIQUE QUE TOUTS LES TRAVAUX PRÉVUS POUR 2012 ONT ÉTÉ EFFECTUÉS COMME PRÉVU ET QUE L'ARRONDISSEMENT A CONSACRÉ UNE SOMME D'ENVIRON 4 000 000 \$ POUR LES RUES ET TROTTOIRS À CETTE FIN. IL AJOUTE QUE DES DIZAINES DE KILOMÈTRES DE TROTTOIRS ONT ÉTÉ REFAITS CETTE ANNÉE. IL PROPOSE ÉGALEMENT À LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS, MADAME CHRISTIANE VIAU, DE LUI SOUMETTRE LA LISTE DES TROTTOIRS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE RÉFECTION EN 2012. POUR TERMINER, IL FAIT ÉGALEMENT SAVOIR QUE L'ARRONDISSEMENT SE DOTERA D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE EN 2013.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Henry Desbiolles	<p>Monsieur Henry Desbiolles; conseil d'arrondissement du 3 décembre 2012 :</p> <p>Monsieur Desbiolles effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>A) Monsieur Desbiolles attire l'attention du conseil relativement au problème d'accessibilité au transport en commun pour les personnes à mobilité réduite lors des intempéries et pendant les opérations de déneigement. Bien qu'il constate une certaine amélioration depuis les dernières années, il estime qu'une attention particulière doit être portée aux débarcadères.</p> <p>B) Monsieur Desbiolles discute également des toilettes du restaurant « Dans la bouche », situé sur la rue Masson au coin de la 9^e Avenue, qui ne sont pas conçues pour être accessibles pour les personnes à mobilité réduite.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>C. Viau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS, DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN ET SOULIGNE QUE DE NOUVEAUX CONTRATS DE DÉNEIGEMENT ONT ÉTÉ SIGNÉS PAR L'ARRONDISSEMENT AFIN D'ASSURER UN SERVICE PLUS RAPIDE. CES CONTRATS PRÉVOIENT NOTAMMENT L'AJOUT DE NOUVEAUX APPAREILS À TROTTOIRS DESTINÉS À OPTIMISER LES OPÉRATIONS DE DÉGLAÇAGE ET DE DÉNEIGEMENT.</p> <p>LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS, CHRISTIANE VIAU, AJOUTE QUE LES EMPLOYÉS QUI SE SONT JOINTS RÉCEMMENT À L'ÉQUIPE DE LA VOIRIE SONT SENSIBLES À CETTE SITUATION.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU REQUÉRANT.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand; conseil d'arrondissement du 3 décembre 2012 :</p> <p>A) Monsieur Marchand s'explique mal l'indemnité de départ versée au maire sortant de la Ville de Montréal, M. Gérald Tremblay.</p> <p>B) Monsieur Marchand réitère son souhait de voir l'arrondissement se doter d'une chorale et suggère qu'un local de pratique soit aménagé à l'église Saint-Marc.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Serge Mainville	<p>Monsieur Serge Mainville; conseil d'arrondissement du 3 décembre 2012 :</p> <p>Monsieur Mainville effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>A) Monsieur Mainville, s'appuyant sur la même problématique développée par Madame Poirier précédemment, se demande si un plan de déviation est prévu pour le boulevard Saint-Laurent malgré les flots de circulation et, eu égard aux festivités futures prévues sur cette artère.</p> <p>B) Monsieur Mainville s'enquiert aussi de savoir si le plan de déviation fera partie de la communication de la part de l'arrondissement.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, MENTIONNE À L'ASSEMBLÉE QUE LES SERVICES DE L'ARRONDISSEMENT TRAVAILLENT DÉJÀ SUR LE PLAN DE DÉVIATION. PAR CONTRE, IL N' A PAS TOUTS LES DÉTAILS À CE SUJET.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, IL ASSURE QU'À L'AVENIR, IL Y AURA PLUS DE COMMUNICATION AUPRÈS DE LA POPULATION SUR LE POURQUOI ET LE COMMENT DES CHANGEMENTS MIS EN PLACE.</p>
Mme Julie Chartier	<p>Madame Julie Chartier; conseil d'arrondissement du 3 décembre 2012 :</p> <p>Madame Chartier, membre du conseil d'administration du <i>Club Les Requins de la piscine Saint-Denis</i> qui agit en partenariat avec la Ville de Montréal, interroge le conseil au sujet de la réorganisation des clubs de plongée de l'arrondissement. Redoutant une hausse des tarifs au <i>Club Les Requins</i>, elle dit craindre une désaffection auprès des usagers actuels. La citoyenne demande si une évaluation comparative a été effectuée avant de procéder à leur réorganisation.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>D. Moreau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS, DIRECTION DE LA CULTURE, DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, RÉPOND QUE CETTE RÉORGANISATION S'EXPLIQUE PAR UN SOUCI D'OPTIMISATION DES SERVICES AUX CITOYENS. IL PROPOSE D'ACCOMPAGNER LES CLUBS AFIN DE GARANTIR LE MAINTIEN DE LEUR OFFRE ACTUELLE.</p> <p>LE DIRECTEUR DE LA CULTURE, LOISIRS, SPORTS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DANIEL MOREAU, AJOUTE QUE LE BUT DE LA DÉMARCHE N'EST PAS L'AUGMENTATION DES COÛTS, MAIS BIEN LE MAINTIEN DE L'OFFRE DE SERVICES AQUATIQUES.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Agathe Ratelle	<p>Madame Agathe Ratelle; conseil d'arrondissement du 3 décembre 2012 :</p> <p>Toujours dans le même sujet que Madame Chartier précédemment, Madame Ratelle apporte une suggestion en évoquant un compromis au conseil : maintenir le <i>Club Les requins</i> de la piscine Saint-Denis en plus d'avoir les clubs jumelés des piscines Père-Marquette et Rosemont pour la Ville de Montréal.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, EXPLIQUE QU'IL S'AVÈRE MOINS COÛTEUX POUR L'ARRONDISSEMENT DE MANDATER DES ORGANISMES TIERS POUR VEILLER À LA PRESTATION DE SERVICES AUX RÉSIDANTS. DE PLUS, IL RÉITÈRE QUE LE MANDAT DE L'ARRONDISSEMENT EST DE S'ASSURER QUE LE SERVICE AQUATIQUE SOIT MAINTENU, ADÉQUAT, CONSTANT ET RESPECTUEUX DES BESOINS DES CITOYENS.</p>
Mme Hélène Gagnon	<p>Madame Hélène Gagnon; conseil d'arrondissement du 3 décembre 2012 :</p> <p>Madame Gagnon fait part de son inquiétude quant au maintien des prix et de l'offre et de la durée du service à la suite de la fusion des clubs de plongée. Elle demande également si l'arrondissement peut garantir que les usagers pourront bénéficier des mêmes tarifs qu'actuellement.</p> <p>La citoyenne dépose une pétition en lien avec son intervention.</p>	D. Moreau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DE LA CULTURE, DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</p> <p>LE DIRECTEUR DE LA CULTURE, LOISIRS, SPORTS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DANIEL MOREAU, RÉITÈRE QUE L'ACCESSIBILITÉ À LA PISCINE SAINT-DENIS EST AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS EU ÉGARD À CE DOSSIER ET QUE LA DÉMARCHE VISE À OFFRIR PLUS DE CHOIX AUX RÉSIDENTS. IL ASSURE LA REQUÉRANTE QUE L'ARRONDISSEMENT VEILLERA À CE QUE LES SERVICES OFFERTS LE SOIENT AU MEILLEUR PRIX POSSIBLE.</p>
Mme Liette Baulieu	<p>Madame Liette Beaulieu; conseil d'arrondissement du 3 décembre 2012 :</p> <p>Madame Beaulieu s'inquiète du fait que l'arrondissement n'a pas statué sur la façade du bâtiment qui accueillera les logements sociaux dans le cadre du projet Logia-Pélican, en lien avec le redéveloppement du site Norampak. Selon elle, la fenestration proposée et l'interdiction des climatiseurs en façade risquent d'affecter le confort des futurs résidents.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE EN EXPLIQUANT QUE LES PLANS DU PROJET N'ONT PAS ENCORE ÉTÉ DÉPOSÉS PAR LE PROMOTEUR ET QU'IL EST PAR CONSÉQUENT TROP TÔT POUR PRENDRE POSITION À CE SUJET.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Mario Bluteau	<p>Monsieur Mario Bluteau; conseil d'arrondissement du 3 décembre 2012 :</p> <p>M. Bluteau explique qu'il a subi plusieurs évictions depuis 2010, toutes étant dues à la conversion de son logement en copropriété indivise. À cet effet, il demande quels recours s'offrent à lui.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>F. Limoges</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU PREND ACTE DE LA SITUATION VÉCUE PAR LE CITOYEN ET EXPLIQUE QUE L'ARRONDISSEMENT EST IMPUISSANT FACE À CE PHÉNOMÈNE QUI RELÈVE PRINCIPALEMENT DE LA RÉGIE DU LOGEMENT DU QUÉBEC. IL INVITE LE CITOYEN À CONTACTER SA DÉPUTÉE PROVINCIALE, MADAME FRANÇOISE DAVID, QUI SUIT CE DOSSIER DE PRÈS.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, INVITE LE CITOYEN À LE CONTACTER À CET ÉGARD.</p>
M. David Marquis	<p>Monsieur David Marquis; conseil d'arrondissement du 3 décembre 2012 :</p> <p>M. Marquis demande s'il est envisageable que l'arrondissement resserre les critères applicables lors de l'étude d'agrandissement d'un bâtiment en vue d'un projet de conversion en copropriété indivise.</p>	<p>F.W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, EXPLIQUE QUE L'ARRONDISSEMENT NE PEUT REFUSER D'APPROUVER DES PLANS CONFORMES ET QU'IL NE PEUT INTERPRÉTER LA DEMANDE DU DEMANDEUR EN CE SENS.</p>
M. Charles Lamarre	<p>Monsieur Charles Lamarre; conseil d'arrondissement du 3 décembre 2012 :</p> <p>Monsieur Lamarre exprime sa déception face à l'absence de recours possibles en ce qui concerne les évictions relatives aux conversions en copropriété. Il souligne que la question du logement est d'une importance fondamentale.</p>	<p>F.W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Nadia Bacalh-Mainville	<p>Madame Nadia Bacalh-Mainville; conseil d'arrondissement du 3 décembre 2012 :</p> <p>Madame Bacalh-Mainville demande à être informée quant à l'existence d'une fourrière municipale dans l'arrondissement.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>K.S. Langlois</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DU GREFFE</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, EXPLIQUE QUE CE N'EST PAS ACTUELLEMENT LE CAS, MAIS QU'UN PROJET EST PRÉSENTEMENT À L'ÉTUDE. IL ASSURE QUE L'INFORMATION SERA COMMUNIQUÉE AUX CITOYENS AU MOMENT OPPORTUN.</p> <p>LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT, ME KARL SACHA LANGLOIS, EXPLIQUE QU'UN PROJET DE GRANDE ENVERGURE EST PRÉSENTEMENT À L'ÉTUDE AFIN DE DÉSERVIR L'ENSEMBLE DE LA VILLE. ENTRE TEMPS, IL ASSURE LA CITOYENNE QUE LE CONTRAT SIGNÉ RÉCEMMENT AVEC LE FOURNISSEUR DE SERVICES DE CONTRÔLE ANIMALIER A ÉTÉ COMPLÈTEMENT RÉVISÉ ET QUE DES CONTRÔLES SERRÉS SONT EFFECTUÉS POUR VEILLER AU TRAITEMENT ADÉQUAT DES ANIMAUX.</p>

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 3 décembre 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			Aucun dossier reçu aux fins de cette séance.